

**Personnel Encadrement MIXTE (Cumul des fonctions) :**  
**Prévention des risques liés à l'amiante - sous-section 4**  
**Formation obligatoire selon arrêté du 23 février 2012**



**Objectifs :**

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

**Compétences visées :**

- Concevoir et organiser la démarche de prévention du risque amiante.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues.
- Garantir la conformité réglementaire des choix techniques, humains et organisationnels, des décisions engagées tout au long de l'intervention.

**Public concerné :**

Encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

**Durée de la formation :**

5 jours consécutifs ou 3+2 (35h)

**Effectif maximum :** 10 participants

**Tarifs :** Nous consulter

**Intervenant:** Formateur formé par l'INRS

**Pré requis :**

- Aptitude médicale au poste de travail.
- Comprendre, lire, écrire et parler le français.

**Lieu de stage et la plateforme :**

GESTES Formation  
7 Route de Fontainebleau  
Vitry-sur-Seine

**Activité d'encadrement en sous-section 4 :**

- Préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs,
- Prise en compte de sa responsabilité au regard des risques professionnels,
- Mobilisation et management des acteurs internes et externes,
- Analyse du risque pour l'intervention sur MCA,
- Définition des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets,
- Définition des moyens humains et financiers,
- Choix et validation des améliorations,
- Evaluation des impacts des mesures d'amélioration mises en œuvre.

**Contenu et déroulement de la formation :**

- Le risque amiante : origines, caractéristiques et propriétés, les effets sur la santé,
- Identification des matériaux contenant de l'amiante, Les documents de repérages et l'analyse critique
- Les différentes réglementations : Code de la santé publique, Code du travail et de l'environnement et transport ainsi que leurs évolutions,
- Comment rédiger un mode opératoire selon le décret 4 mai 2012, définir le niveau d'empoussièrement de chaque processus, choisir les méthodes de travail, les procédures de décontamination, gestion des déchets, choix des EPI et des EPC, définir la durée d'intervention,
- L'organisation et la définition des conduites à tenir dans les situations d'urgence,
- La communication des consignes. procédures et informations liées à la prévention des risques.

**Moyens pédagogiques déployés :**

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur. Environ 200 m<sup>2</sup> d'atelier disponibles pour mise en situation pratique.
- Plateforme équipée de tout le matériel nécessaire à la prévention des risques (EPI, sas de décontamination...).
- Documents techniques et supports remis en cours ou à la fin du stage.

**Evaluation et sanction de stage :**

- Le stagiaire est évalué suivant le référentiel INRS avec une évaluation théorique en QCM et une évaluation pratique.
- Remise d'une attestation de compétence valable 3 ans.